



**VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR**

## **PROCES VERBAL**

### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 02 AVRIL 2026 A 19H30**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du vendredi 27 mars 2026, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. MARTI Jérémy, Maire.

A l'ouverture de la séance :

**PRESENTS :** Mmes et MM. Jérémy MARTI, Agathe BOURRETERE, Emmanuel MAUMUS, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Julien VALETTE, Carole DUPRIEU, Jean-Baptiste ANGEL, Patricia DUFAU, Sébastien PRIAN, Nathalie LENCAUCHEZ, Jean-Pierre TRABESSE, Virginie LUCBERNET, Florent LARQUE, Grégoire CASSOU, Julie STEFANIAK, Jean-Michel TOLDI, Patricia DARRIBEAU, Romain VITO, Mylène VACHER, Corinne LAFFITTAU, Tony FRANCHETTO, Isabelle MECHIN, Damien SORRAING, Chrystelle BARON, Stéphane LABORDE, Sophie LEFEVRE.

**PROCURATIONS :** M. Johann FRANCKE à Agathe BOURRETERE, Mme Myriam DUCOURNAU à Virginie LUCBERNET.

**EXCUSE :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Emmanuel MAUMUS

<p><b>Conseillers Municipaux en exercice : 29</b> <b>Conseillers Municipaux présents : 27</b> <b>Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 2</b> <b>Conseillers Municipaux excusés : 0</b></p>
---

## **1 - COMMUNICATIONS**

---

Monsieur Jérémy MARTI, Maire a souhaité la bienvenue aux élus et au public venus nombreux ce soir et a procédé à l'appel.

M. le Maire a ouvert la séance du Conseil Municipal du 02 avril 2026 à 19h30 en expliquant aux élus et au public que celui-ci n'allait pas être des plus passionnants car se voulant très protocolaire car il s'agit surtout de répartir l'ensemble des élus sur les commissions municipales. M. le Maire a également expliqué avoir avancé un peu le travail et préparé les choses en amont en demandant notamment à sa majorité de se positionner sur les différentes commissions.

M. le Maire a souligné qu'il y aurait 2 modifications sur l'ordre du jour.

Concernant le point n°12 de la note de synthèse tout d'abord, il a expliqué qu'il y aura une modification entre le point tel que développé dans la note de synthèse et ce que le Conseil Municipal allait voter ce soir car la note de synthèse était basée sur une ancienne délibération et entre temps, une autre délibération avait été prise. Mais cela sera expliqué en détail lors du point relatif aux représentants de « Gascogne Energies Services ».

Concernant le point n°20 de la note de synthèse, il n'y aura pas de désignation des personnes ce soir car au-delà des personnes élues, il y a également des personnes nommées et M. le Maire explique qu'ils n'ont pas eu le temps de tous les contacter pour savoir s'ils souhaitaient rester sur la liste des contribuables susceptibles de siéger au sein de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) de la commune d'Aire sur l'Adour.

M. le Maire a également indiqué que le prochain Conseil Municipal qui traitera des orientations budgétaires aura lieu le mercredi 15 avril à 19h30. Et le vote du budget se fera le mercredi 29 avril à 19h30.

## **2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 21 MARS 2026 (DELIBERATION N°2026-015)**

---

Concernant le procès-verbal établi à la suite de la séance du Conseil Municipal du samedi 21 mars 2026, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le procès-verbal établi.

## **3 - DELEGATIONS DE POUVOIR ACCORDEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (DELIBERATION N°2026-016)**

---

M. le Maire a expliqué qu'il ne fera pas lecture de tous les articles L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et qu'il s'agit d'une série d'autorisations accordées par le Conseil Municipal à M. le Maire.

Il a indiqué également que le projet de délibération fourni dans le cadre de la note de synthèse s'appuie notamment sur ce qui était fait lors du précédent mandat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de déléguer à M. le Maire, pour toute la durée de son mandat les délégations de pouvoir telles qu'elles résultent des

alinéas de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, complété aux précisions listées dans la note de synthèse et dans la délibération objet des présentes.

#### **4 - INDEMNITES DE FONCTION (DELIBERATION N°2026-017)**

---

M. le Maire a proposé au Conseil Municipal de rester sur les derniers taux appliqués servant de base au calcul des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints au Maire.

Il a expliqué que le fait d'avoir élu 7 Adjoints au Maire fera naturellement augmenter les crédits dédiés aux indemnités de fonction dans le budget mais que cette augmentation n'est aucunement liée à l'augmentation des taux proposés.

M. FRANCHETTO a demandé la parole. Il a fait lecture du procès-verbal de juillet 2020 où l'opposition, devenue majorité, avait indiqué à l'époque qu'il n'était pas nécessaire de disposer d'un nombre aussi élevé d'adjoints puisque M. LAGRAVE avait, à l'époque, désigné 6 Adjoints au Maire et un conseiller délégué. Il a cité les mots de l'opposition de l'époque rappelant qu'entre 2008 et 2020, « un certain nombre de compétences avait été transférées à la Communauté des Communes » et qu'il n'y avait donc pas lieu d'avoir un nombre aussi élevé d'adjoints. Il rajoute également que c'est pour cette raison que l'opposition de l'époque avait voté contre l'adoption des deux points relatifs aux indemnités de fonction. M. FRANCHETTO ajoute qu'il comprend que les positions des élus peuvent évoluer mais demande à M. le Maire de les éclairer sur les éléments qui ont conduit à désigner 7 Adjoints.

M. le Maire a expliqué qu'ils ont estimé que 7 Adjoints étaient la meilleure solution pour travailler le mieux possible et qu'il n'a pas grand-chose de plus à rajouter.

Mme LAFFITTAU a demandé à prendre la parole et explique de son côté qu'elle est surprise car elle estime qu'avant même de commencer à travailler, le Maire et ses Adjoints grèvent le budget de fonctionnement de 13.000€ par an, soit 91.000€ sur la durée du mandat (7 ans) . Elle a rajouté qu'elle trouvait cela inquiétant pour la suite surtout quand on sait que la gestion d'une commune commence par la rigueur au niveau des dépenses de fonctionnement.

M. le Maire lui a répondu que la gestion d'une commune c'est effectivement de la rigueur financière mais c'est aussi d'apporter une réponse au quotidien aux Aturins et Aturines qui ont voté pour eux.

Mme LAFFITTAU a ensuite communiqué les taux appliqués en 2020 et explique que les taux avaient revu à la hausse à la suite du décès de M. SOUC en 2024 pour garder le montant total de l'enveloppe. Elle a rajouté qu'il lui aurait semblé plus judicieux de rester sur le montant de l'enveloppe initiale.

M. SORRAINING a ensuite demandé la parole et s'est interrogé sur le signal envoyé par ce choix ainsi que son opportunité alors que l'ancienne équipe laisse des finances très saines. Il a également évoqué le cumul des indemnités de certains élus qui sont, d'après lui, difficilement compréhensible pour les électeurs.

Mme SAINT-GERMAIN a également demandé à prendre la parole pour signifier que le Maire et ses Adjoints avaient entendu ce que l'opposition disait. Elle a rajouté qu'il s'agissait là d'une question de 13.000€ par an mais que d'autres décisions, prises avant, imputent le budget de 2026 et qui ne sont pas de l'ordre de 13.000€

Après en avoir délibéré, avec 7 voix contre (Corinne LAFFITTAU, Tony FRANCHETTO, Isabelle MECHIN, Damien SORRAING, Chrystelle BARON, Stéphane LABORDE, Sophie LEFEVRE), le Conseil Municipal décide de fixer pour toute la durée du mandat en cours, le montant des indemnités de fonction à allouer aux élus municipaux :

- Pour le Maire : une indemnité mensuelle brute à hauteur de 52 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- Pour chacun des 7 Adjointes au Maire : une indemnité mensuelle brute à hauteur de 22 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

## **5 - MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION (DELIBERATION N°2026-018)**

---

M. le Maire a expliqué au Conseil Municipal qu'en tant que Chef-lieu de canton, les indemnités réellement versées au Maire et aux Adjointes au Maire peuvent être majorées de 15 %. Il a rajouté que c'était déjà le cas auparavant.

Après en avoir délibéré, avec 7 voix contre (Corinne LAFFITTAU, Tony FRANCHETTO, Isabelle MECHIN, Damien SORRAING, Chrystelle BARON, Stéphane LABORDE, Sophie LEFEVRE), le Conseil Municipal décide d'autoriser l'application d'une majoration de 15 % de l'indemnité de fonction octroyée au Maire, et aux Adjointes au Maire, la ville d'Aire sur l'Adour étant chef-lieu de canton.

## **6 - DETERMINATION DES MODALITES D'EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX (DELIBERATION N°2026-019)**

---

M. le Maire a expliqué au Conseil Municipal qu'en tant qu'élus, ils ont la possibilité de suivre des formations diverses et variées sur tout ce qui touche les collectivités territoriales et les encourage à les suivre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de préciser les modalités d'application du droit à la formation des élus municipaux, complétées aux précisions listées dans la note de synthèse et dans la délibération objet des présentes.

## **7 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (DELIBERATION N°2026-020)**

---

M. le Maire a proposé au Conseil Municipal la répartition suivante : 4 membres titulaires de la majorité et 1 membre titulaire de l'opposition (idem pour les suppléants), outre le Maire, président de droit de la Commission.

Il a également demandé au Conseil Municipal si les élus souhaitaient réaliser un vote à bulletin secret, ce qu'ils ont refusé.

Une liste a été présentée au Conseil Municipal composée des noms suivants :

### **TITULAIRES :**

- Florence GACHIE,
- Jean-Baptiste ANGEL,
- Emmanuel MAUMUS,
- Paulette SAINT-GERMAIN,
- Stéphane LABORDE.

**SUPPLÉANTS :**

- Jean-Michel TOLDI,
- Julie STEFANIAK,
- Grégoire CASSOU,
- Mylène VACHER,
- Corinne LAFFITTAU.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de désigner les membres proposés ci-dessus.

**8 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC  
(DELIBERATION N°2026-021)**

---

M. le Maire a proposé au Conseil Municipal la répartition suivante : 4 membres titulaires de la majorité et 1 membre titulaire de l'opposition (idem pour les suppléants), outre le Maire, président de droit de la Commission.

Il a également demandé au Conseil Municipal si les élus souhaitaient réaliser un vote à bulletin secret, ce qu'ils ont refusé.

Une liste a été présentée au Conseil Municipal composée des noms suivants :

**TITULAIRES :**

- Paulette SAINT-GERMAIN,
- Agathe BOURRETERE,
- Florent LARQUE,
- Johan FRANCKE,
- Tony FRANCHETTO.

**SUPPLÉANTS :**

- Florence GACHIE,
- Jean-Baptiste ANGEL,
- Emmanuel MAUMUS,
- Julien VALETTE,
- Isabelle MECHIN.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de désigner les membres proposés ci-dessus.

**9 - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SEML "GASCOGNE ENERGIES SERVICES" ET REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SEML "GASCOGNE ENERGIES SERVICES"**

## **(DELIBERATION N°2026-022)**

---

Ce point faisait l'objet du point n°12 sur la note de synthèse.

M. le Maire a expliqué au Conseil Municipal que ce qu'il allait voter ce soir était différent de ce qui était écrit dans la note de synthèse en raison d'une délibération en date du 13 avril 2022 relatif à la modification des modalités d'exercice de la direction générale. Il n'y a plus lieu désormais de demander au Conseil Municipal de se prononcer sur la dissociation ou association des fonctions de Président et de Directeur Général la société GES.

Par la suite, M. le Maire a expliqué qu'il souhaitait que l'opposition puisse également siéger au sein du Conseil d'Administration de GES, contrairement à ce qui faisait sous le mandat précédent.

Une liste a été présentée au Conseil Municipal composée des noms suivants :

- Jérémy MARTI, Maire,
- Jean-Michel TOLDI, Conseiller Municipal,
- Emmanuel MAUMUS, Adjoint au Maire,
- Virginie LUCBERNET, Conseillère Municipale,
- Julien VALETTE, Adjoint au Maire,
- Johann FRANCKE, Adjoint au Maire,
- Stéphane LABORDE, Conseiller Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de désigner les membres proposés ci-dessus, de désigner M. Jérémy MARTI, Maire, en qualité de représentant permanent de la Commune d'Aire sur l'Adour à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société et d'autoriser M. Jérémy MARTI, Maire, à assurer la présidence du Conseil d'Administration de la société.

## **10 - DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) (DELIBERATION N°2026-023)**

---

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 10 le nombre total de membres du conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) d'Aire sur l'Adour (en plus de M. le Maire, Président de droit de cette instance) : 5 membres élus par le Conseil Municipal en son sein et 5 membres nommés par M. le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal mentionnées notamment à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

## **11 - DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) (DELIBERATION N°2026-024)**

---

À la suite de l'approbation de la délibération n°2026-023 fixant à 5 membres élus par le Conseil Municipal en son sein, outre le Maire, président de droit de l'établissement public, M. le Maire a proposé au Conseil Municipal la répartition suivante : 4 membres titulaires de la majorité et 1 membre titulaire de l'opposition.

Il a également demandé au Conseil Municipal si les élus souhaitaient réaliser un vote à bulletin secret, ce qu'ils ont refusé.

Une liste a été présentée au Conseil Municipal composée des noms suivants :

- Johan FRANCKE, Adjoint au Maire,
- Nathalie LENCAUCHEZ, Conseillère Municipale,
- Agathe BOURRETERE, Adjointe au Maire,
- Patricia DUFAU, Conseillère Municipale,
- Damien SORRAING, Conseiller Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de désigner les membres proposés ci-dessus.

## **12 - COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES (DELIBERATION N°2026-025)**

---

Ce point faisait l'objet du point n°9 sur la note de synthèse.

M. le Maire a expliqué au Conseil Municipal qu'il avait été décidé de créer 7 commissions municipales permanentes, afin de coller avec les délégations des 7 Adjointes au Maire.

Ce dernier a détaillé, commission par commission, les élus de la majorité qui se sont proposés et a demandé à chaque commission, quels élus de l'opposition venaient compléter les 11 membres présents.

### **Commission municipale " Culture, Patrimoine, Tourisme, Petite enfance, Jeunesse & éducation et CMEJ " (11 membres)**

- Jérémy MARTI, Maire et Président de la Commission
- Agathe BOURRETERE, 1ère Adjointe au Maire et Vice-Présidente de la Commission
- Julie STEFANIAK, Conseillère Municipale,
- Grégoire CASSOU, Conseiller Municipal,
- Mylène VACHER, Conseillère Municipale,
- Romain VITO, Conseiller Municipal,
- Florent LARQUE, Conseiller Municipal,
- Patricia DARRIBEAU, Conseillère Municipale,
- Damien SORRAING, Conseiller Municipal,
- Isabelle MECHIN, Conseillère Municipale,
- Tony FRANCHETTO, Conseiller Municipal,

### **Commission municipale " Sport, environnement, Gestion des risques " (11 membres)**

- Jérémy MARTI, Maire et Président de la Commission,
- Emmanuel MAUMUS, 2ème Adjoint au Maire et Vice-Président de la Commission,
- Myriam DUCOURNEAU, Conseillère Municipale,
- Jean-Michel TOLDI, Conseiller Municipal,

- Jean-Baptiste ANGEL, Conseiller Municipal,
- Virginie LUCBERNET, Conseillère Municipale,
- Sébastien PRIAN, Conseiller Municipal,
- Mylène VACHER, Conseillère Municipale,
- Corinne LAFFITTAU, Conseillère Municipale,
- Chrystelle BARON, Conseillère Municipale,
- Stéphane LABORDE, Conseiller Municipal,

**Commission municipale " Urbanisme, Travaux & voirie, Sécurité et Accessibilité "**  
**(11 membres)**

- Jérémy MARTI, Maire et Président de la Commission
- Florence GACHIE, 3ème Adjointe au Maire et Vice-Présidente de la Commission
- Romain VITO, Conseiller Municipal,
- Sébastien PRIAN, Conseiller Municipal,
- Florent LARQUE, Conseiller Municipal,
- Julie STEFANIAK, Conseillère Municipale,
- Virginie LUCBERNET, Conseillère Municipale,
- Jean-Michel TOLDI, Conseiller Municipal,
- Stéphane LABORDE, Conseiller Municipal,
- Isabelle MECHIN, Conseillère Municipale,
- Tony FRANCHETTO, Conseiller Municipal,

**Commission municipale " Affaires sociales, Solidarités, Séniors et Anciens combattants "**  
**(11 membres)**

- Jérémy MARTI, Maire et Président de la Commission,
- Johann FRANCKE, 4ème Adjoint au Maire et Vice-Président de la Commission,
- Nathalie LENCAUCHEZ, Conseillère Municipale,
- Patricia DUFAU, Conseillère Municipale,
- Grégoire CASSOU, Conseiller Municipal,
- Jean-Michel TOLDI, Conseiller Municipal,
- Julie STEFANIAK, Conseillère Municipale,
- Myriam DUCOURNEAU, Conseillère Municipale,
- Chrystelle BARON, Conseillère Municipale,
- Sophie LEFEVRE, Conseillère Municipale,
- Damien SORRAING, Conseiller Municipal,

**Commission municipale " Budget, Economie et Finances "**  
**(11 membres)**

- Jérémy MARTI, Maire et Président de la Commission,
- Paulette SAINT-GERMAIN, 5ème Adjointe au Maire et Vice-Présidente de la Commission,
- Julie STEFANIAK, Conseillère Municipale,
- Jean-Baptiste ANGEL, Conseiller Municipal,
- Patricia DUFAU, Conseillère Municipale,
- Myriam DUCOURNEAU, Conseillère Municipale,

- Virginie LUCBERNET, Conseillère Municipale,
- Grégoire CASSOU, Conseiller Municipal,
- Corinne LAFFITTAU, Conseillère Municipale,
- Damien SORRAING, Conseiller Municipal,
- Tony FRANCHETTO, Conseiller Municipal,

M. FRANCHETTO a demandé si cette commission allait englober la partie administration, ressources humaines, gestion du personnel. A cela, M. le Maire a répondu que pour le moment, la gestion du personnel sera gérée directement par lui-même.

**Commission municipale " Centre-ville, Commerce, Mobilités et Logement "**  
**(11 membres)**

- Jérémy MARTI, Maire et Président de la Commission,
- Julien VALETTE, 6ème Adjoint au Maire et Vice-Président de la Commission,
- Julie STEFANIAK, Conseillère Municipale,
- Grégoire CASSOU, Conseiller Municipal,
- Jean-Pierre TRABESSE, Conseiller Municipal,
- Nathalie LENCAUCHEZ, Conseillère Municipale,
- Patricia DARRIBEAU, Conseillère Municipale,
- Virginie LUCBERNET, Conseillère Municipale,
- Sophie LEFEVRE, Conseillère Municipale,
- Stéphane LABORDE, Conseiller Municipal,
- Isabelle MECHIN, Conseillère Municipale,

**Commission municipale " Traditions locales, Festivités et Vie de quartier"**  
**(11 membres)**

- Jérémy MARTI, Maire et Président de la Commission,
- Carole DUPRIEU, 7ème Adjointe au Maire et Vice-Présidente de la Commission,
- Florent LARQUE, Conseiller Municipal,
- Romain VITO, Conseiller Municipal,
- Sébastien PRIAN, Conseiller Municipal,
- Myriam DUCOURNEAU, Conseillère Municipale,
- Jean-Pierre TRABESSE, Conseiller Municipal,
- Virginie LUCBERNET, Conseillère Municipale,
- Sophie LEFEVRE, Conseillère Municipale,
- Corinne LAFFITTAU, Conseillère Municipale,
- Chrystelle BARON, Conseillère Municipale,

Mme MECHIN a demandé quelle commission allait s'occuper de la santé. M. le Maire lui a répondu qu'il s'agissait de la commission " Affaires sociales, Solidarités, Séniors et Anciens combattants ".

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de désigner les membres proposés ci-dessus.

**13 - REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE L'ALPI (AGENCE LANDAISE POUR L'INFORMATIQUE)  
(DELIBERATION N°2026-026)**

---

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'élire, en son sein, en qualité de représentant de la commune d'Aire sur l'Adour auprès de l'ALPI (Agence Landaise Pour l'Informatique) :

**TITULAIRE :**

- Grégoire CASSOU, Conseiller Municipal

**SUPPLEANT :**

- Jean-Michel TOLDI, Conseiller Municipal

**14 - REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE GASTON CRAMPE  
(DELIBERATION N°2026-027)**

---

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'élire, en son sein, en qualité de représentant de la commune d'Aire sur l'Adour au conseil d'administration du collège Gaston Crampe :

**TITULAIRE :**

- Julie STEFANIAK, Conseillère Municipale

**SUPPLEANT :**

- Patricia DUFAU, Conseillère Municipale

**15 - REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE GASTON CRAMPE  
(DELIBERATION N°2026-028)**

---

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'élire, en son sein, en qualité de représentant de la commune d'Aire sur l'Adour au conseil d'administration du lycée Gaston Crampe :

**TITULAIRE :**

- Agathe BOURRETERE, 1ère Adjointe au Maire

**SUPPLEANT :**

- Julie STEFANIAK, Conseillère Municipale

**16 - REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL JEAN D'ARCET  
(DELIBERATION N°2026-029)**

---

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'élire, en son sein, en qualité de représentant de la commune d'Aire sur l'Adour au conseil d'administration du lycée professionnel Jean d'Arcet :

**TITULAIRE :**

- Patricia DUFAU, Conseillère Municipale

**SUPPLEANT :**

- Agathe BOURRETERE, 1ère Adjointe au Maire

**17 - CORRESPONDANT DEFENSE DE LA COMMUNE  
(DELIBERATION N°2026-030)**

---

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de désigner M. Emmanuel MAUMUS, 2ème Adjoint au Maire, en qualité de correspondant Défense pour la commune d'Aire sur l'Adour.

**18 - DELEGUE DE LA COMMUNE AUPRES DU CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)  
(DELIBERATION N°2026-031)**

---

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'élire Mme Paulette SAINT-GERMAIN, 5ème Adjointe au Maire, en qualité de délégué de la commune d'Aire sur l'Adour auprès du CNAS (Comité National d'Action Sociale).

**19 - REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE TERRITORIAL D'AIRE SUR L'ADOUR DU SYDEC – COMPETENCE « ENERGIE »  
(DELIBERATION N°2026-032)**

---

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de désigner, en son sein, les représentants de la commune au sein du Comité Territorial d'Aire sur l'Adour du SYDEC pour la compétence "énergie" :

**TITULAIRES :**

- Jérémy MARTI, Maire,  
- Agathe BOURRETERE, 1ère Adjointe au Maire

**SUPPLEANTS :**

- Florenc GACHIE, 3ème Adjointe au Maire  
- Emmanuelle MAUMUS, 2ème Adjoint au Maire

**20 - REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE L'ASSOCIATION DE COOPERATION INTERREGIONALE DES CHEMINS DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE  
(DELIBERATION N°2026-033)**

---

Ce point faisait l'objet du point n°21 sur la note de synthèse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'élire Mme Agathe BOURRETERE, 1ère Adjointe au Maire, en qualité de représentant de la commune d'Aire sur l'Adour auprès l'Association de Coopération Interrégionale des Chemins de Saint Jacques de Compostelle.

## **21 - REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE L'ASSOCIATION AJI (ANIMATION JEUNESSE INTERGENERATION) (DELIBERATION N°2026-034)**

---

Ce point faisait l'objet du point n°22 sur la note de synthèse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'élire Mme Agathe BOURRETERE, 1ère Adjointe au Maire, en qualité de représentant de la commune d'Aire sur l'Adour auprès de l'association AJI (Animation Jeunesse Intergénération) d'Aire sur l'Adour.

## **22 - COMMISSION TAURINE EXTRA-MUNICIPALE (CTEM) (DELIBERATION N°2026-035)**

---

Ce point faisait l'objet du point n°23 sur la note de synthèse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de créer, pour toute la durée de ce mandat municipal, une Commission Taurine Extra-Municipale (CTEM) qui sera composée de membres du Conseil Municipal et de personnalités qualifiées extérieures désignées par M. le Maire.

Le Conseil Municipal a également décidé de fixer, comme suit, la composition de la Commission Taurine Extra-Municipale (CTEM) concernant les élus municipaux :

- Carole DUPRIEU, 7ème Adjointe au Maire,
- Jean-Pierre TRABESSE, Conseiller Municipal,
- Tony FRANCHETTO, Conseiller Municipal,

Enfin, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à désigner, à l'occasion d'une décision municipale la composition de la présente Commission Taurine Extra-Municipale concernant les personnalités qualifiées extérieures.

## **23 - REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE L'ADACL (AGENCE DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES) (DELIBERATION N°2026-036)**

---

Ce point faisait l'objet du point n°24 sur la note de synthèse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'élire M. Jérémy MARTI, Maire, en qualité de représentant de la commune d'Aire sur l'Adour auprès de l'ADACL (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales).

## 23 – QUESTIONS DIVERSES

---

Mme MECHIN a demandé à prendre la parole. Suite à la tempête NILS et aux nombreux arbres tombés, elle rappelle que le Département a donné un avis de ne pas fréquenter les chemins de randonnée et que le Département a désormais nettoyé tous les sentiers. En revanche, le sentier qui a été fait par la ville, le sentier de l'Atura, n'a toujours pas été nettoyé d'après elle. Elle a rappelé que c'était dangereux notamment sur la portion qui monte vers le Mas depuis le Lariou, car plus haut c'était nettoyé, et également entre l'autoroute et Laclavere il y a des arbres qui n'ont pas été nettoyés et qu'il faut enjamber.

Mme MECHIN a également expliqué au Conseil Municipal qu'à la fin du précédent mandat, une personne malintentionnée avait adressé un courrier à la Cour des Comptes attaquant Mme LAFFITTAU et elle-même sur des conflits d'intérêt possibles entre leurs ex-fonctions d'adjoints et leurs présidences ou celles de leurs conjoints dans des associations. Elle a expliqué à quel point cela l'avait blessé et a tenu à le signaler au Conseil Municipal afin que cela puisse leur faire réfléchir à de possibles conflits d'intérêts à venir.

Mme LAFFITTAU a également demandé à prendre la parole et a interrogé le Maire et ses Adjoints sur le fonctionnement de leurs boîtes mails car la sienne ne fonctionnait plus et désormais elle a été supprimée, supprimant ainsi tous ses contacts sur sa boîte perso/professionnelle. Mme MECHIN a rajouté qu'elle avait maintenant perdu tout son historique.

M. le Maire a rappelé que dans la mesure où il s'agit de boîtes mails payantes, les boîtes mails des nouveaux élus remplacent désormais les boîtes des anciens. Il s'agit selon lui, d'un temps d'adaptation comme le fait de ne pas avoir accès pendant plus de 15 jours à la boîte mail générique de la mairie. Mais ce problème est désormais résolu.

M. le Maire a ensuite repris la parole pour inviter tout le monde, élus et public, pour venir boire le verre de l'amitié.

\* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal a été levée à 20h18.

\* \*

Le Maire,



M. Jérémy MARTI

Le secrétaire de Séance,



M. Emmanuel MAUMUS